



Département du CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX
MAIRIE DE LINGEVRES
6, Place du Souvenir
14250 – LINGEVRES
Tél : 0231808729
mairie.lingevres@wanadoo.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU VENDREDI 06 MARS 2026**

Date de convocation : 27 février 2026
Date de publication : 27 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 9
Présents : 6
Absents : 3
Votants : 9
Pouvoirs : 3

L'an deux mille vingt six, le vendredi six mars, à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis en session budgétaire et ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Lingèvres, sous la présidence de Madame CROCOMO Christelle, Maire.

Étaient présents : Madame Christelle CROCOMO (Maire), Madame Véronique PHILOTÉE (1ère adjointe), Monsieur Philippe BLAISE (2ème adjoint), Monsieur Marc LESAGE, Monsieur Franck LETELLIER et Madame Nicole AUBLET.

Absents excusés : Monsieur Guillaume VOISIN, Madame Michèle PROFICHET et Madame Nathalie BAUWENS.

Pouvoirs : Monsieur Guillaume VOISIN a donné son pouvoir à Monsieur Philippe BLAISE, Madame Michèle PROFICHET a donné son pouvoir à Monsieur Franck LETELLIER et Madame Nathalie BAUWENS a donné son pouvoir à Madame Christelle CROCOMO.

Secrétaire de séance : Madame PHILOTÉE Véronique.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18 heures 37 minutes.

Monsieur Philippe BLAISE demande à l'assemblée de voter le huit clos pour l'ensemble de la séance. Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

Madame le Maire signale à l'assemblée délibérante le report du vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025, n'ayant pas encore reçu le document.

SEANCE BUDGÉTAIRE

ORDRE DU JOUR :

SEANCE BUDGETAIRE :

1. Vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2025
2. Vote du compte du Compte Financier Unique 2025
3. Vote du budget primitif de l'année 2026

1) Affectation du résultat de l'exercice 2025 : (délibération n° 2026/03/463)

Vu la conformité des résultats des documents budgétaires présentés ;

Affectation obligatoire pour l'exercice 2025:

1. Report excédentaire en fonctionnement (FR 002) = 280 115,91€
2. Report déficitaire en investissement (IR 001) = 24 316,78€

Résultat du vote : à l'unanimité.

2) Approbation du compte financier unique de l'exercice 2025 : (délibération n° 2026/03/464)

Le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Nicole AUBLET, conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, adoptent le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

Excédent de fonctionnement	280.115,91 €
Déficit d'investissement	24.316,78 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice 2025</u>	<u>255.799,13 €</u>

3) Vote du budget primitif de l'année 2026 : (délibération n° 2026/03/465)

Madame le Maire donne lecture de ses propositions de budget pour l'année 2026.

L'exposé étant terminé et le conseil n'ayant plus de question, Madame le Maire invite l'assemblée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif de l'année 2026 qui s'étend comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : **327.695,22€**
- Recettes : **530.185,91€**

Section d'investissement :

- Dépenses et Recettes : **100.00,00€**

SEANCE ORDINAIRE :

1. Approbation du procès-verbal du 21 novembre 2025
2. Demande de subventions
3. Demande d'enregistrement d'une extension d'élevage laitier – SCEA SAINTE BAZILE
4. Questions et informations diverses

1) Approbation du procès verbal du 21 novembre 2025 :

Madame le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du 21 novembre 2025. Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Attribution de subventions : (délibération n° 2026/03/466)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

DÉCIDE d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

- un montant de 200 € pour la MJC Val de Seulles 14250 Audrieu ;
- un montant de 200 € pour le Club des Pommiers 14250 Juaye Mondaye

3) Demande d'enregistrement d'une extension d'élevage laitier – SCEA SAINTE BAZILE :

(délibération n° 2026/03/467)

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles R 512-46-1 et suivants ;

Vu la demande d'enregistrement déposée le 20 mai 2025, complétée le 24 décembre 2025, par la SCEA SAINTE BAZILE, dont le siège social est situé 52 route Sainte Bazile à JUAYE-MONDAYE (14250), relative à une demande d'extension d'un élevage laitier de 150 à 210 vaches laitières avec mise à jour du plan d'épandage, cette activité étant soumise à enregistrement, conformément à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement définie à l'annexe de l'article R. 511-9 du code de l'environnement, au titre des rubriques suivantes : « *N°210-2b : Bovins (activité d'élevage, transit, vente, etc. de). 2. Elevage de vaches laitières, (c'est-à-dire dont le lait est, au moins en partie, destiné à la consommation humaine : b) De 151 à 400 vaches* » ;

Vu l'avis de l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement en date du 26 janvier 2026, déclarant le caractère complet et régulier du dossier déposé par la SCEA SAINTE BAZILE ;

Considérant que les conseillers municipaux sont appelés à donner leur avis sur cette demande d'enregistrement au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de la consultation du public, ouverte du lundi 16 mars au lundi 23 avril 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

DÉCIDE d'émettre un avis favorable à cette demande d'enregistrement.

4) Questions et informations diverses :

Madame le Maire met en place le planning du bureau de vote avec le conseil municipal pour les prochaines élections du dimanche 15 mars 2026.

Madame le Maire signale au conseil qu'en raison de travaux effectués par la SAUR, la distribution du service d'eau sera interrompue le 10 mars 2026 de 9h à 17h au Harril, chemin des Pourprains, chemin de la Bouderie, rue de la Taille, lieu Pellerin, chemin Legallois, lieu Dufresne, rue du Cordillon, les Maures, Vives terres.

Madame le Maire informe l'assemblée ne pas se représenter aux prochaines élections municipales en tant que Maire mais en tant qu'Adjoint au Maire.

Séance du 06 mars 2026 :

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 57 minutes.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

CROCOMO Christelle Maire	PHILOTÉE Véronique 1ère Adjointe
BLAISE Philippe 2ème Adjoint	LESAGE Marc
LETELLIER Franck	VOISIN Guillaume Absent excusé
AUBLET Nicole	PROFICHET Michèle Absente excusée
BAUWENS Nathalie Absente excusée	